

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2007-08

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juillet à 19 heures 15
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant assemblé à huis clos, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA - Maire de CANTARON

Conseillers en exercice : 15
Présents : 14

Votants : 11 + 3 proc

Etaient présents : Gérard STOERKEL – Sandrine BARRALIS –
Christian DI MARTINO – Eliane CALDEI-VIDAL – Chantal BARBIER-
Patrice MARTIN – Philippe ALLEGRINI – Jean-Marc BLANIC –
Fabienne GALLI – Michel CORSINI

Absente : Béatrice ROZIER
Absents avec procuration : Karine FAGES – Fabrice FONTAINE –
Pascale PELLETIER

Secrétaire : Fabienne GALLI

**Objet : Désignation d'un délégué
Elu CNAS**

Par délibération n°1806-10 du 28 juin 2018, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place une action sociale en faveur du personnel en adhérant au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour les personnels des collectivités territoriales.

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de nommer un délégué élu au CNAS qui sera chargé notamment de représenter la commune de CANTARON lors des réunions départementales.

Monsieur le Maire suggère que l'élue en charge de l'action sociale soit désignée. Aussi, Madame Eliane CALDEI-VIDAL- Adjointe au Maire - est proposée déléguée au CNAS.

Le Conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des présents,**

DESIGNE Madame Eliane CALDEI-VIDAL- Adjointe au Maire - membre de l'organe délibérant, en qualité de déléguée élu du CNAS.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme

Le Maire,

Gérard BRANDA

Signé par : Gérard BRANDA
Date : 23/07/2020
Qualité : Maire